



MONITEUR SPORTIF DE NATATION

Un premier emploi au sein d'un club de la FFN

LE METIER DE MONITEUR SPORTIF DE NATATION

Les débouchés

- Les activités s'exercent aujourd'hui principalement sur des emplois d'éducateur sportif et/ou d'entraîneur au sein des structures de la Fédération française de natation.
- Ces emplois peuvent être saisonniers, à temps partiel ou complet au cours d'une saison sportive.
- En poursuivant sur une expérience dans le domaine de l'entraînement sportif ou de la formation, une évolution de carrière peut déboucher vers des emplois intégrant une dimension de management, d'expertise ou de recherche dans le secteur de l'entraînement notamment.



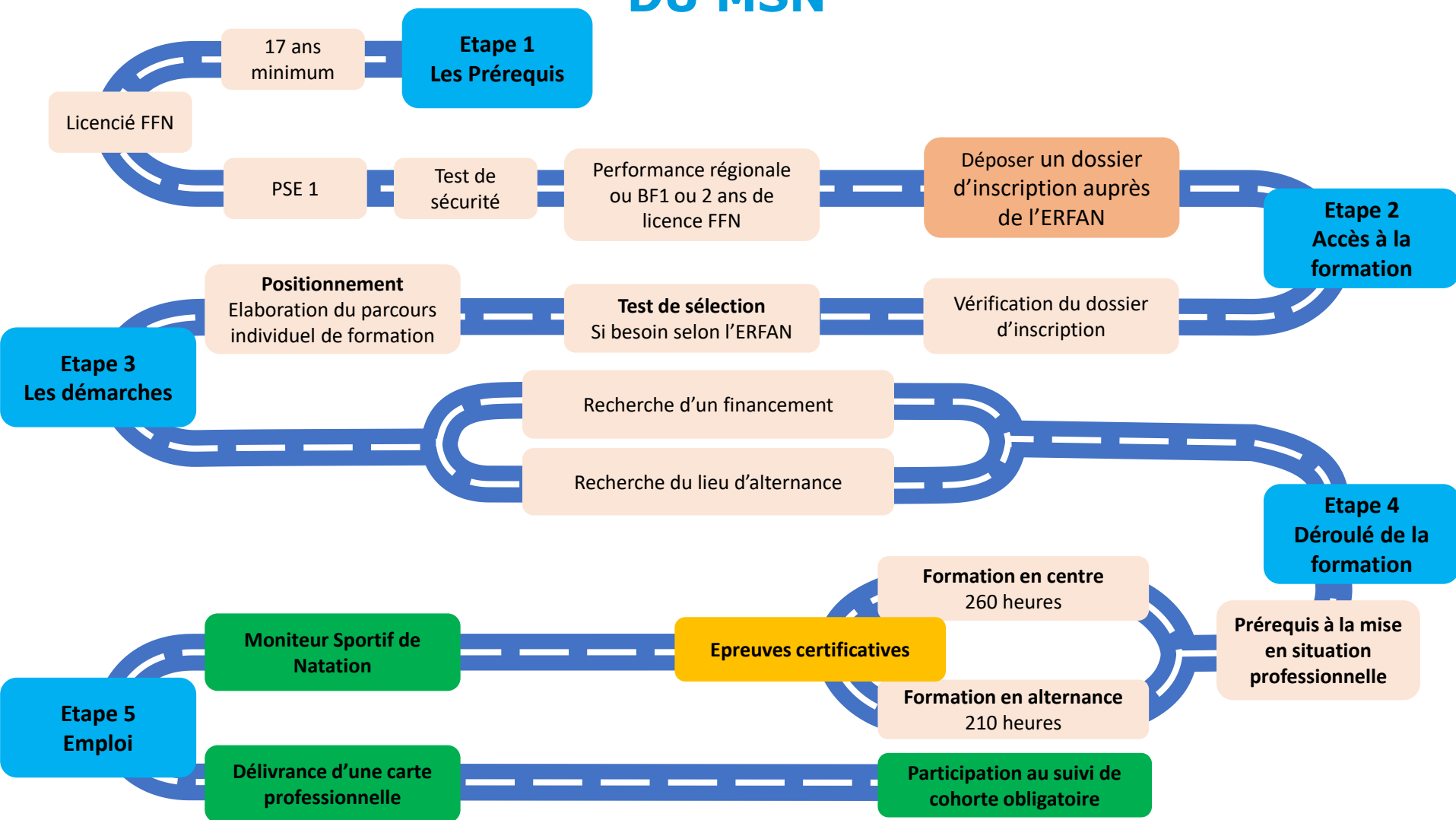
LE METIER DE MONITEUR SPORTIF DE NATATION

Les compétences développées

- Le Moniteur Sportif de Natation est un professionnel des activités de la Natation.
- Il acquiert des compétences lui permettant :
 - d'enseigner la natation dans le cadre des apprentissages sportifs,
 - d'entraîner dans le cadre des différentes disciplines de la FFN (natation course, eau libre, natation artistique, plongeon et water-polo),
 - d'encadrer un groupe en sécurité,
 - de s'impliquer dans le fonctionnement d'un club,
 - de s'impliquer dans la formation des cadres.



LE PARCOURS DE FORMATION VERS L'OBTENTION DU MSN



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 1

Les prérequis à l'entrée en formation

- Pour accéder à la formation les prérequis sont :
 - Avoir 17 ans minimum,
 - Être licencié à la Fédération française de natation,
 - Être titulaire au minimum du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1, à jour de sa formation continue,
 - Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois,
 - Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis,
 - Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester de deux années de licence issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 1

Où se renseigner ?

- Les informations concernant le calendrier des formations et les délais d'inscriptions sont disponibles auprès des Ecoles Régionales de Formation aux Activités de la Natation (ERFAN) ou de l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation (INFAN).
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap
 - Se renseigner auprès de chaque ERFAN concernant les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation).



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 1

Liste des ERFAN

LISTE DES ORGANISMES DE FORMATION	ADRESSES MAIL	TELEPHONES
INFAN	cecile.gauffreteau@ffnatation.fr	01.70.48.45.24
AURA	erfan@auvergnerhonealpes-natation.fr	04.76.51.71.88
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	erfan@natationbfc.fr	09.83.56.12.68
BRETAGNE	erfanbretagne@gmail.com	02.99.67.03.58
CENTRE VAL DE LOIRE	erfan@centre-val-de-loire.ffnatation.fr	02 47 40 25 46
GRAND EST	erfan@lge-natation.fr	03.26.70.58.59
GUADELOUPE	guadeloupe@ffnatation.fr	05.90.47.15.60
GUYANNE	guyane.natation@orange.fr	06.94.27.47.46
HAUTS DE France	severine.frein@ffnatationhdf.fr	03.66.13.01.10
ILE DE FRANCE	erfan@lif-natation.fr	01 40 31 19 29
MARTINIQUE	martinique@ffnatation.fr	05.96.61.57.49
NORMANDIE	erfan@ffnnormandie.com	02.31.75.04.19
NOUVELLE AQUITAINE	limoges@ffnatationlna.fr	05.87.21.31.57
OCCITANIE	erfan@occitanie.ffnatation.fr	06.33.50.63.42
PAYS DE LOIRE	erfan.paysdeloire@orange.fr	02.51.13.48.80
PACA	erfan@natation-paca.org	04.91.49.20.77



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 2

Le positionnement

- Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire, de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire avant son entrée en formation.
- Cette analyse réalisée à l'issue d'un entretien individuel peut permettre au stagiaire de bénéficier d'éventuels dispenses ou allègements de formation. Si nécessaire, au contraire, le positionnement permet de proposer au stagiaire des compléments de formation,
- Ainsi, le positionnement conduit à la construction d'un **parcours individualisé de formation (PIF)**.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 3

Recherche d'un financement – recherche d'un lieu d'alternance

- L'ERFAN peut accompagner le stagiaire dans sa recherche d'un financement de sa formation
 - Selon le statut, la région d'origine, l'âge... différentes aides sont possibles.
- Recherche d'un ou plusieurs lieux d'alternance
 - La formation se déroule en alternance et comprend :
 - Une formation en centre,
 - Une formation en club : le stage en situation avec tutorat.
- Avant son entrée en formation, le stagiaire s'assure qu'il peut effectuer son stage en situation professionnelle au sein d'un club de la FFN.
 - Il trouve son ou ses lieux d'alternance,
 - Il trouve son ou ses tuteurs qui acceptent de l'accompagner tout au long de sa formation.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les prérequis à la mise en situation professionnelle

- Avant de débiter en autonomie le stage en situation professionnelle, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie.
- Ainsi, il doit être capable :
 - de conduire une séance en sécurité face à un public,
 - de porter secours au pratiquant,
 - de présenter les principes généraux du programme sportif de sa discipline.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les prérequis à la mise en situation professionnelle

- Il est procédé à la vérification des prérequis à la mise en situation professionnelle par l'organisation des épreuves décrites ci-dessous :
 - Un test de sécurité,
 - La conduite d'une séance pédagogique au sein de la structure d'alternance.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les prérequis à la mise en situation professionnelle

- Le test de sécurité :
 - Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) :
 - départ libre du bord du bassin,
 - un parcours en nage libre,
 - une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
 - une remontée du mannequin jusqu'à la surface
 - un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
 - la sortie de l'eau de la victime



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les prérequis à la mise en situation professionnelle

- La conduite d'une séance pédagogique
- Elle se déroule au sein de la structure d'alternance sur un groupe d'entraînement
 - Durée de l'épreuve :
 - Séance : 20' minimum
 - Entretien : 20' maximum
 - Effectifs de participants :
 - 6 au minimum
 - Entretien à partir de la séance, portant sur la capacité du candidat à :
 - Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe
 - Présenter les principes généraux du programme sportif de sa discipline



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

La formation en centre – La formation en alternance

- La formation est organisée, selon les organismes de formation, sur une période de 6 mois à 2 ans et comprend :
 - La Formation en centre : 260 h
 - La formation en club en alternance : le stage en situation avec tutorat 210 h
- La formation en centre comprend une partie en Formation Ouverte et/ou à Distance (FOAD) dont le volume horaire varie selon les différents organismes de formation.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

La formation en centre – La formation en alternance

- Le stage en situation professionnelle d'une durée minimale de 210 heures est réalisé auprès d'un tuteur au sein d'une structure de la Fédération française de natation et comprend :
 - 30 heures minimum sur un ou plusieurs groupes de l'Ecole de Natation,
 - 155 heures minimum sur un ou plusieurs groupes d'entraînement,
 - 15 heures minimum consacrées à la conception, la réalisation et l'évaluation d'un projet d'action simple au sein de la structure,
 - 10 heures minimum sur l'accompagnement lors d'un déplacement



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les méthodes mobilisées pour la formation

- Les moyens pédagogiques et techniques utilisés au cours de la formation comprennent :
 - de la documentation,
 - du matériel pédagogique et technique (audio-visuel, informatique, sportif propre à chaque discipline de la natation),
 - l'utilisation de salles et d'installations techniques propres à chaque discipline.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les méthodes mobilisées pour la formation

- Les personnes identifiées en qualité d'experts par le DTN de la FFN ou son représentant peuvent intervenir en qualité de formateur lors de la formation conduisant à la délivrance du titre de Moniteur Sportif de Natation à condition :
 - d'être titulaire, au minimum, d'une certification professionnelle de niveau 4 dans le champ du métier visé ;
 - OU de justifier d'une expertise professionnelle dans un champ spécifique autonome participant aux compétences attendues du métier visé 10 heures minimum sur l'accompagnement lors d'un déplacement



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

- La certification comporte 11 épreuves :
 - **UC 1** Encadrer un groupe en sécurité : 4 épreuves,
 - **UC 2** Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives : 1 épreuve,
 - **UC 3** S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial : 4 épreuves,
 - **UC 4** S'impliquer dans la formation des cadres au sein d'un club : 1 épreuve,
 - **UC 5** Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional : 1 épreuve.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

- Pour accéder au dispositif de certification, le candidat doit être en possession d'un livret de formation au Moniteur Sportif de Natation en cours de validité et d'une attestation de réalisation du Parcours Individualisé de Formation
- Toutes les évaluations des différentes unités capitalisables sont réalisées individuellement



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

- **UC 1 Encadrer d'un groupe en sécurité**

- *Épreuve n°1 : Test de sécurité*

Cette épreuve physique se déroule en structure. Il s'agit de réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé l'utilisation de l'échelle est interdite) suivi de la réalisation des gestes de premiers secours.

- *Épreuve n°2 : Épreuve physique*

Cette épreuve physique se déroule en structure. Elle consiste à réaliser un test de l'Ecole de Natation permettant l'accès à une pratique compétitive.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

- **UC 1 Encadrer d'un groupe en sécurité**

- *Épreuve n°3 : Entretien*

Cette entretien se déroule en structure. Il porte sur les règles de sécurité, les moyens de contrôle de son application ainsi que sur la prévention et l'action à réaliser dans les cas de maltraitance physique ou morale.

- *Épreuve n°4 : Rapport de stage*

Cette épreuve se déroule à partir du suivi d'un stage réalisé auprès des sportifs de la structure. Rédaction d'un rapport de stage portant sur l'organisation et l'encadrement d'un groupe de mineurs.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

- UC 2 Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives
 - *Épreuve n°1 : Séance pédagogique suivie d'un entretien*

Cette épreuve se déroule au sein de la structure du candidat sur un des groupes de l'École de Natation. 15 jours minimum avant le début de l'épreuve, le candidat tire au sort le niveau du groupe de l'École de Natation sous la responsabilité de l'ERFAN ou de l'INFAN.

Étape 1 de l'épreuve : projet pédagogique

Le candidat remet au jury avant le début de l'épreuve, le projet pédagogique du groupe tiré au sort, afin de lui permettre de resituer la séance proposée à l'intérieur de celui-ci.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

- UC 2 Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives

- *Épreuve n°1 : Séance pédagogique suivie d'un entretien*

Étape 2 de l'épreuve : rédaction d'une fiche de séance

Le candidat prépare une fiche de séance faisant apparaître au minimum son objectif de séance, les différentes situations proposées, les consignes. Cette fiche de séance est également remise au jury avant le début de l'épreuve. Seul le candidat ayant satisfait aux deux étapes 1 et 2 peut se présenter à l'étape 3 de l'épreuve.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

Étape 3 de l'épreuve : conduite de séance suivie d'un entretien

Séance pédagogique

Le candidat doit-être capable de conduire en sécurité une séance pédagogique en lien avec le groupe tiré au sort.

Durée : 30' min

Cette évaluation se déroulera au sein de la structure avec comme public support un groupe d'enfants ayant pour objectif l'acquisition des compétences visées dans l'un des tests de l'Ecole de Natation.

Effectif de participants : 6 minimum



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

Étape 3 de l'épreuve : conduite de séance suivie d'un entretien

Séance pédagogique

Entretien avec le jury

L'entretien est réalisé à partir de la séance et porte sur la conception, la conduite, l'évaluation de sa séance au regard du projet pédagogique. Ainsi le candidat présente ses choix éducatifs et pédagogiques mis en œuvre dans la séance. Il évalue son action

Durée de l'entretien : 20' maximum



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

- **UC 3 S'impliquer dans le fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial**

- *Épreuve n°1 : Création d'un support de communication*

Cette épreuve se déroule en structure. Elle porte sur la création d'un support de communication présentant le fonctionnement et les activités de la structure.

- *Épreuve n°2 : Épreuve orale*

Cette épreuve se déroule en centre.

Le support de communication réalisé pour l'épreuve n°1 sert de support à l'épreuve orale qui porte sur le fonctionnement de la structure, l'organisation et la gestion administrative des activités en se référant aux connaissances liées à l'environnement de la structure et à la réglementation des activités aquatiques.

Durée de l'épreuve : 15' maximum



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

- UC 3 S'impliquer dans le fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial

- *Épreuve n°3 : Mise en pratique d'une gestion administrative et technique*

Cette épreuve de mise en situation pratique se déroule en structure.

Durée de l'épreuve : 10' maximum

Le candidat enregistre sur le logiciel fédéral des résultats de tests de l'Ecole de Natation des pratiquants dont il a la charge.

Le candidat enregistre sur le logiciel fédéral au moins une licence au sein du club.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

- UC 3 S'impliquer dans le fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial

- *Épreuve n°4 : Présentation par le stagiaire de son projet d'action suivi d'un entretien*

Cette épreuve de mise en situation pratique se déroule en structure.

Durée de l'épreuve : 10' maximum

Cette épreuve se déroule en centre. Elle porte sur la réalisation d'un projet d'action simple mis en œuvre par chaque candidat individuellement au sein de la structure.

Étape 1 de l'épreuve : Présentation

Le candidat présente à l'aide d'un support basé sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication son projet d'action réalisé au sein de sa structure.

Durée : 15' maximum



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

- UC 3 S'impliquer dans le fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial
 - *Épreuve n°4 : Présentation par le stagiaire de son projet d'action suivi d'un entretien*

Étape 2 de l'épreuve : Entretien

A l'issue de sa présentation, le candidat participe à un entretien. L'entretien porte sur la conception, la conduite et l'évaluation du projet d'action.

Durée : 20' maximum



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

- UC 4 S'impliquer dans la formation des cadres au sein d'un club

- *Épreuve n°1 : Entretien*

Cette épreuve se déroule en centre. Le candidat participe à un entretien portant sur l'accueil et l'accompagnement d'un stagiaire au sein d'un club.

Durée de l'épreuve : 20' maximum

- UC 5 Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional

- *Épreuve n°1 : Séance d'entraînement*

Cette épreuve se déroule en structure.

Étape 1 de l'épreuve : mise à disposition du plan d'entraînement

Le candidat remet au jury avant le début de l'épreuve, le plan d'entraînement du groupe, afin de lui permettre de resituer la séance d'entraînement proposée à l'intérieur de celui-ci.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

- UC 5 Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional

- *Épreuve n°1 : Séance d'entraînement*

Étape 2 de l'épreuve : rédaction d'une fiche de séance

Le candidat prépare une fiche de séance, resituée dans le plan d'entraînement défini et faisant apparaître l'objectif de séance, les différentes situations proposées, les consignes. Cette fiche de séance est également remise au jury avant le début de l'épreuve.

Effectif de participants : 6 nageurs minimum

Seul le candidat ayant satisfait aux deux étapes 1 et 2 peut se présenter à l'étape 3 de l'épreuve.



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

- UC 5 Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional

- *Épreuve n°1 : Séance d'entraînement*

Étape 3 de l'épreuve : séance d'entraînement suivie d'un entretien

Séance d'entraînement

Le candidat doit être capable de conduire en sécurité une séance d'entraînement en lien avec les pratiques compétitives de niveau régional dans la discipline de son choix. Cette évaluation se déroulera avec comme public support un groupe de nageurs ayant pour objectif la préparation de compétitions de niveau régional dans sa discipline.

Durée : 45' minimum



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

Les épreuves certificatives

- UC 5 Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional

- *Épreuve n°1 : Séance d'entraînement*

Entretien avec le jury

L'entretien réalisé à partir de la séance porte sur :

- la conduite et l'évaluation de sa séance
- l'analyse de l'effet de l'entraînement au cours de sa séance
- la mobilisation des connaissances spécifiques

Durée : 30' maximum



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 4

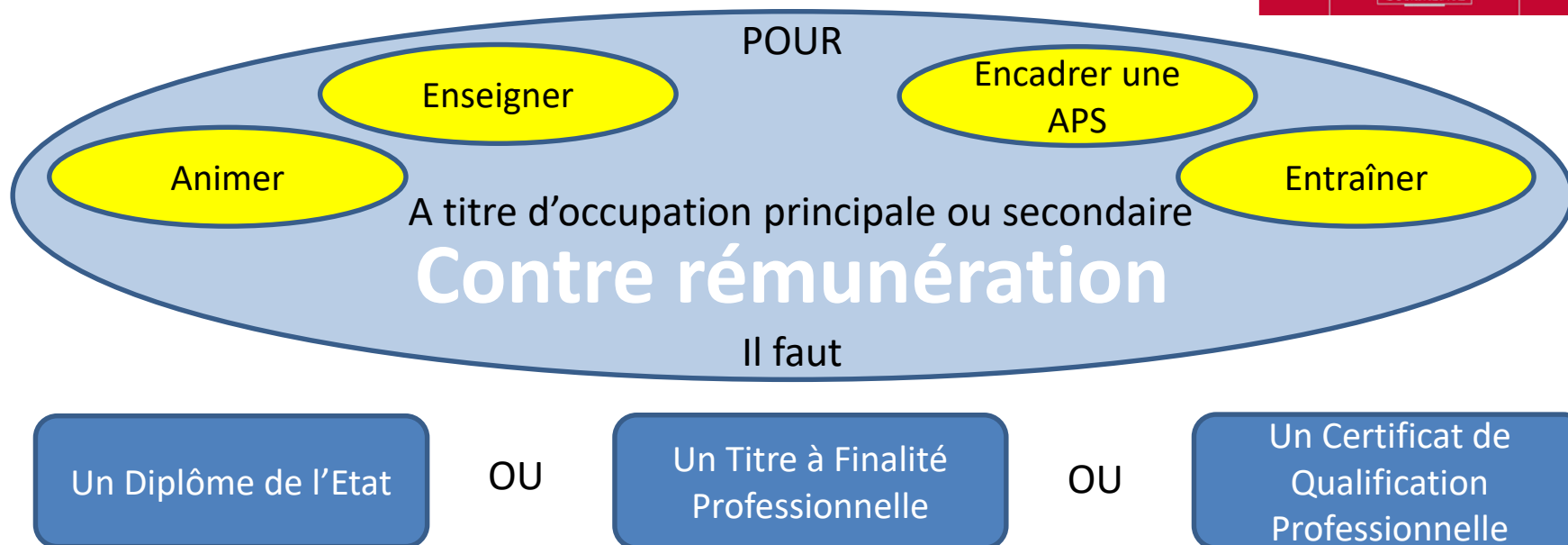
Les tarifs de la formation

- Les tarifs peuvent varier selon les organismes de formation. En moyenne, les frais pédagogiques s'élèvent en 2020 à 2600€



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 5

La carte professionnelle



Garantissant la sécurité des pratiquants et des tiers

Inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP)

- **Déclaration des personnes désirant enseigner, encadrer, animer, entraîner contre rémunération**



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 5

La carte professionnelle

- Obligation de déclarer son activité contre rémunération à l'autorité administrative sur EAPS Télé procédure
- Renouvellement de la déclaration tous les 5 ans
 - ✓ Article L 212-11 du Code du Sport
- La déclaration permet la délivrance d'une carte professionnelle
 - ✓ Article R.212-86 du Code du Sport



LE PARCOURS DE FORMATION – ETAPE 5

Participation au suivi de cohorte

- Obligation pour le stagiaire de participer au suivi de cohorte à l'issue de l'obtention de son diplôme
- Suivi réalisé à 6 mois, à 1 an et à 2 ans
- Essentiel pour le maintien du Titre à Finalité Professionnel



MONITEUR SPORTIF DE NATATION



Un premier emploi au sein d'un club de la FFN

